

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-04-2026-11

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire explique qu'il convient, à l'issue des dernières élections, de désigner au sein du conseil un nouveau conseiller délégué à la défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Il explique que cette mesure entre dans le cadre de la professionnalisation des armées et du développement de la réserve opérationnelle citoyenne. La volonté de l'état est de créer un esprit de défense citoyenne, dont le conseiller désigné serait le représentant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de désigner M. LATAPY Jean-Marc comme conseiller municipal en charge des questions de défense sur l'ensemble de la commune.

ADOpte à la majorité des membres présents ou représentés

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire



Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

